
Présidence : Slovaquie

SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL PERMANENT (1240^e séance plénière)

1. Date : mardi 10 septembre 2019

Ouverture : 14 h 35

Clôture : 14 h 50

2. Présidente : Ambassadrice K. Žáková

3. Sujets examinés – Déclarations – Décisions/documents adoptés :

Point 1 de l'ordre du jour : DÉCISION SUR LES DATES ET L'ORDRE DU JOUR DE LA RÉUNION DE 2019 SUR LA MISE EN ŒUVRE DES ENGAGEMENTS CONCERNANT LA DIMENSION ÉCONOMIQUE ET ENVIRONNEMENTALE

Présidente

Décision : le Conseil permanent a adopté la Décision n° 1346 (PC.DEC/1346) sur les dates et l'ordre du jour de la Réunion de 2019 sur la mise en œuvre des engagements concernant la dimension économique et environnementale ; le texte de cette décision est joint au présent journal.

Point 2 de l'ordre du jour : AFFAIRES COURANTES

Aucune déclaration

Point 3 de l'ordre du jour : QUESTIONS DIVERSES

a) *Forum de la jeunesse à l'échelle de l'ensemble de l'OSCE devant se tenir à Bratislava les 28 et 29 octobre 2019* : Présidente

b) *Adieux au Représentant permanent de la Pologne auprès de l'OSCE, l'Ambassadeur A. Bugajski* : Présidente, Pologne

- c) *Visite d'ambassadeurs au Tadjikistan, en Ouzbékistan et au Kazakhstan, prévue du 6 au 11 octobre 2019* : Présidente

4. Prochaine séance :

Jeudi 3 octobre 2019 à 10 heures, Neuer Saal



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil permanent

PC.DEC/1346
10 September 2019

FRENCH
Original: ENGLISH

1240^e séance plénière
Journal n° 1240 du CP, point 1 de l'ordre du jour

DÉCISION N° 1346
DATES ET ORDRE DU JOUR DE LA RÉUNION DE 2019 SUR LA
MISE EN ŒUVRE DES ENGAGEMENTS CONCERNANT LA
DIMENSION ÉCONOMIQUE ET ENVIRONNEMENTALE

Le Conseil permanent,

Comme suite à sa Décision n° 1011 sur le renforcement de l'efficacité de la dimension économique et environnementale de l'OSCE, dans laquelle les États participants sont convenus, entre autres, de tenir la Réunion sur la mise en œuvre des engagements concernant la dimension économique et environnementale sur une base annuelle conformément au mandat et aux modalités établis par sa Décision n° 995,

Décide de tenir la Réunion de 2019 sur la mise en œuvre des engagements concernant la dimension économique et environnementale les 14 et 15 octobre 2019 à Vienne, conformément à l'ordre du jour figurant dans l'annexe à la présente décision.

ORDRE DU JOUR DE LA RÉUNION DE 2019 SUR LA MISE EN ŒUVRE DES ENGAGEMENTS CONCERNANT LA DIMENSION ÉCONOMIQUE ET ENVIRONNEMENTALE

Vienne, 14 et 15 octobre 2019

Lundi 14 octobre 2019

- 9 h 30 – 11 heures Séance d'ouverture : Bilan de la mise en œuvre des engagements souscrits dans le cadre de l'OSCE dans le domaine de l'environnement, l'accent étant mis sur la gestion de l'eau à l'appui du Programme de développement durable à l'horizon 2030
- 11 heures – 11 h 30 Pause café/thé
- 11 h 30 – 13 heures Séance I : Renforcement de la gestion durable des ressources naturelles
- 13 heures – 14 h 30 Pause déjeuner
- 14 h 30 – 16 heures Séance II : La gestion de l'eau pour une réduction efficace des risques de catastrophes : enseignements tirés et meilleures pratiques
- 16 heures – 16 h 30 Pause café/thé
- 16 h 30 – 18 heures Séance III : Renforcement de la coopération environnementale dans l'espace de l'OSCE en étant conscient de l'intérêt des accords bilatéraux et multilatéraux

Mardi 15 octobre 2019

- 9 h 30 – 11 heures Séance IV : Promotion de la modernisation et de l'innovation technologique dans le secteur de l'énergie, en particulier dans l'optique d'accroître la viabilité environnementale
- 11 heures – 11 h 30 Pause café/thé
- 11 h 30 – 13 heures Séance de clôture : Possibilités de renforcer la stabilité et la sécurité grâce à une bonne gouvernance environnementale
- 13 heures – 13 h 30 Observation finales